



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/52/180
14 janvier 1998

Cinquante-deuxième session
Point 95, a, de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/52/626/Add.1)]

52/180. Flux financiers mondiaux et leur incidence sur les pays en développement

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 51/166 du 16 décembre 1996 intitulée «Intégration financière mondiale et renforcement de la collaboration entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods» et sa résolution 50/91 du 20 décembre 1995 intitulée «Intégration financière mondiale: défis et chances», ainsi que la résolution 1996/43 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 1996, sur le renforcement de la collaboration entre le système des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods,

Soulignant que, dans le contexte de l'intégration financière mondiale, les flux financiers mondiaux posent des défis nouveaux à la communauté internationale et lui offrent des possibilités nouvelles et doivent constituer un thème très important de la concertation entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods,

Se déclarant préoccupée par le fait qu'un certain nombre de pays en développement sont devenus plus vulnérables, au cours de la libéralisation de leurs systèmes économiques et financiers extérieurs, aux fluctuations soudaines des flux de capitaux privés sur les marchés financiers internationaux, et soulignant l'importance que présentent, au niveau national pour les pays intéressés, un climat favorable en ce qui concerne les flux de capitaux privés, des politiques macroéconomiques saines et le bon fonctionnement des marchés,

Notant que la mondialisation des marchés financiers peut entraîner de nouveaux risques d'instabilité, y compris des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, qui pourraient aggraver l'instabilité des courants de capitaux à court terme et perturber le système financier international, ce qui oblige tous les pays à poursuivre des politiques économiques avisées et à tenir compte des effets de leurs politiques nationales sur l'économie d'autres pays,

Considérant que tous les pays doivent poursuivre leurs efforts en faveur d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale

et aux décisions prises à l'occasion des conférences des Nations Unies les plus récentes, et que les grands pays industrialisés, dont l'influence pèse très lourd sur la croissance de l'économie mondiale et sur l'environnement économique international, ont des responsabilités particulières pour ce qui est de coopérer avec les pays en développement afin de soutenir les efforts que lesdits pays font pour faire face à leurs principales difficultés, qu'elles soient d'ordre financier ou qu'elles concernent le commerce ou l'endettement extérieur,

Constatant les avantages que pourrait procurer à l'économie mondiale la libéralisation des mouvements de capitaux, mais notant en même temps que le processus de libéralisation des comptes de capital pourrait constituer une astreinte supplémentaire pour l'économie de pays qui ont déjà du mal à s'adapter à la mondialisation et exige entre autres une gestion effective dans ces pays,

Saluant les initiatives que les institutions de Bretton Woods, en particulier le Fonds monétaire international, ont prises pour faire face à la question de l'instabilité des mouvements de capitaux, de façon à contribuer à réduire au minimum ses incidences négatives potentielles sur tous les pays, en particulier les pays en développement,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général intitulé «Intégration financière mondiale: les faits nouveaux»¹;

2. *Réaffirme* qu'il importe d'élargir et de renforcer la participation des pays en développement au processus décisionnel concernant l'économie internationale;

3. *Souligne* que les politiques macroéconomiques rationnelles mises en œuvre au niveau de chaque pays pour promouvoir la stabilité macroéconomique et la croissance sont les principaux éléments dont dépendent les flux de capitaux privés, et que la coordination des politiques macroéconomiques, au besoin, et un climat économique international favorable jouent un rôle important en renforçant leur efficacité;

4. *Constate* qu'un certain nombre de pays en développement ont pu tirer profit de la mondialisation du financement, juge nécessaire de développer les flux de capitaux privés et de permettre aux pays en développement d'y avoir plus largement accès et, en conséquence, considère que la communauté internationale doit aider les pays à faible revenu, en particulier les pays d'Afrique, à instaurer le climat favorable nécessaire pour attirer ces flux;

5. *Note* qu'un certain nombre de pays en développement, parmi lesquels la plupart des pays les moins avancés, notamment en Afrique, n'ont tiré aucun profit de la mondialisation du financement et ont toujours le plus grand besoin d'une aide publique au développement;

6. *Considère* qu'il importe d'étudier les moyens d'élargir une coopération accrue appropriée et, selon qu'il conviendra, la coordination des politiques macroéconomiques entre les pays intéressés et les autorités et institutions monétaires et financières, de façon à renforcer les mécanismes de consultation préventive entre ces institutions, ce qui permettrait de promouvoir un climat financier international stable propice à la croissance économique, en particulier des pays en développement, compte tenu des besoins desdits pays ainsi que des situations qui pourraient avoir une incidence non négligeable sur le système financier international;

7. *Considère également* qu'il importe que les pays assurent la transparence et la responsabilité nécessaires pour rendre leurs politiques crédibles, créer un climat de confiance et mettre en place des dispositions de réglementation et de contrôle permettant de renforcer le système financier national, et considère en outre qu'il importe d'instaurer un climat économique international stable et de stabiliser le système monétaire international;

¹ A/52/406.

8. *Souligne* qu'il faut renforcer la coopération internationale par le biais d'une coopération régionale et multilatérale accrue, afin de prévenir de futures crises sur les marchés de devises, qui ont des incidences négatives non seulement sur les pays en développement, mais également sur le système financier et monétaire international;

9. *Est consciente* de l'avantage que présente la stabilité des taux de change et du climat financier, et de l'impact que peut avoir l'absence de stabilité sur les marchés de devises de tous les pays et, à cet égard, invite le Fonds monétaire international à s'acquitter pleinement de son mandat en assurant une surveillance efficace des politiques macroéconomiques fondamentales de ses pays membres, notamment des pays dont l'économie est particulièrement importante pour la stabilité du système monétaire et financier international;

10. *Considère* que pour mettre en œuvre un mécanisme de surveillance efficace, il faudrait, entre autres éléments, que le Fonds monétaire international reçoive régulièrement et en temps utile des données économiques et financières fiables de tous ses membres et, à cet égard, invite le Fonds, dans les limites de son mandat, à étudier la façon dont les données peuvent être recueillies auprès d'autres sources utiles en vue de contribuer à l'efficacité de son mécanisme de surveillance;

11. *Prend note* des travaux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, dans le cadre desquels certains pays en développement ont participé à l'élaboration de normes bancaires, et considère qu'il importe de renforcer la participation des pays en développement à ces travaux;

12. *Invite* le Fonds monétaire international, lorsqu'il s'emploiera à promouvoir la libéralisation des comptes de capital, à le faire d'une façon suffisamment ordonnée et souple pour que les pays membres puissent adapter la libéralisation des comptes de capital à leurs situations respectives;

13. *Prie* le Secrétaire général d'analyser, en étroite collaboration avec les institutions de Bretton Woods et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les tendances des flux financiers mondiaux actuellement observées, de formuler, dans le rapport sur la *Situation économique et sociale dans le monde, 1998*, et dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998*, des recommandations sur les moyens de régler le problème de l'instabilité de ces flux, y compris les mesures à prendre pour aider l'économie des pays à mieux réagir aux fluctuations des changes, et de rendre compte de l'impact de ces fluctuations sur la croissance et le développement, en particulier dans les pays en développement;

14. *Prie également* le Secrétaire général, agissant en collaboration avec les institutions de Bretton Woods et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de lui rendre compte à sa cinquante-troisième session de la suite donnée à la présente résolution.

77^e séance plénière
18 décembre 1997